



Informations sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

Conseil municipal du 7 octobre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MAILLET

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Flora LAPERNE
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

Etait absente, excusée :

- Mme Carine NAVARRO

1 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 26 JUIN ET LE 25 SEPTEMBRE 2024

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DÉCISION
11 juillet 2024	Commande Publique	Rénovation du hall d'entrée de l'Hôtel de ville CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la rénovation du Hall d'entrée de l'Hôtel de Ville, CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 12/06/2024 avec remise des offres le 03/07/2024 à 12H00, Il a été décidé d'attribuer le marché de la rénovation du Hall d'entrée de l'Hôtel de Ville, à l'Entreprise NAYA – ZA Gabarn – 64870 ESCOUT. Le montant de l'opération s'élève à 47 848.26 € TTC.
17 juillet 2024	Louage	Bail commercial dérogatoire Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Hélène PAYSAC représentant l'entreprise « CHAPUS HELENE DENISE EMILIENCE », La durée du bail est de 25 jours et a commencé à courir du lundi 1^{er} août 2024 jusqu'au dimanche 25 août 2024 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
24 juillet 2024	Commande publique	Bail précaire et révocable – 2 Rue Ambroise Bordelongue. CONSIDERANT que la Ville possède un logement au 2 Rue Ambroise Bordelongue – 64400 OOLORON SAINTE-MARIE Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour ce logement avec Monsieur CHIKHI Abdelmalek et Madame MOUAOUYA Inès, Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal. Le loyer s'élève à 500 euros mensuels, à verser dans les cinq premiers jours du mois, avec un dépôt de caution de 500 euros. Le démarrage du bail prend effet le 24 juillet 2024.
17 juillet 2024	Finances	Demande d'aide financière pour la collecte et le traitement des eaux pluviales de la Friche CONSIDERANT qu'un plan d'actions global visant à relancer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie est développé depuis plusieurs années et qu'à ce titre la commune a obtenu le Label « Petites Villes de demain » et est signataire d'une

		Opération de Revitalisation de Territoire, confortant ainsi les actions engagées en faveur de la politique de revitalisation du centre-ville, CONSIDERANT que, dans le cadre de cette politique, la commune a lancé un programme de requalification d'une friche en centre-ville pour en faire un tiers-lieu d'innovation sociale, dont le coût global est estimé à 3.540.000 € HT, CONSIDERANT que la réhabilitation de ce lieu intègre une partie renaturation et gestion intégrée des eaux pluviales pour laquelle le coût des travaux est estimé à 108.190 € HT, Il a été décidé de solliciter une aide financière auprès de l'Agence Adour Garonne pour le financement de la partie de travaux correspondant à la renaturation et la gestion intégrée des eaux pluviales de l'opération de requalification d'une friche en centre-ville, dont le coût est estimé à 108.190 € HT.
29 juillet 2024	Commande publique	Carrelage réfectoire - Ecole Navarrot CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires aux travaux prévus à l'Ecole Navarrot – Carrelage du réfectoire de l'Ecole Navarrot, CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 11/07/2024 avec remise des offres le 19/07/2024, Il a été décidé d'attribuer le marché de la réfection du carrelage de l'Ecole Navarrot, comme suit : - LOT 1 : « Pose siphon de sol » - Entreprise SEEB BORDATTO pour 3 532.80 € TTC - LOT 2 : « Fourniture et pose de carrelage » - Entreprise ERBINARTEGARAY pour 13 351.60 € TTC. Le montant de l'opération s'élève à 16 884.40 € TTC.
26 août 2024	Finances	Bail commercial dérogatoire – STUDIO FÉLIE CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède un local à usage commercial de 50 m² et des sanitaires situés au sein du local, sis n° 48 rue Louis Barthou – 64400 OLRON SAINTE-MARIE, CONSIDERANT la proposition de projet de Madame Félie NOËL représentant la société STUDIO FÉLIE, Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour ce local avec Madame Félie NOËL. La durée du bail est de 29 jours et commencera à courir du 26 août 2024 jusqu'au 23 septembre 2024 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
3 septembre 2024	Commande Publique	REFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE CONSIDERANT le cadre du Plan d'économies d'énergie des bâtiments communaux, CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 31/05/2024 et la remise des offres le 11/06/2024 à 12h. Il a été décidé que le lot n°1 : Couverture ; est attribué à l'entreprise SAS BCA Zinguerie sis 20 Rue Las Caïres 64110 Rontignon, pour un montant de 65 801.94 € HT.

		Il a été décidé que le lot n°2 : Désamiantage : est attribué à l'entreprise ARLA sis 1850 Route d'Escaux 64100 Escaux-Monty, pour un montant de 14 670.00 € HT. Il a été décidé que le lot n°3 : Installation de générateurs photovoltaïques ; est attribué à l'entreprise EURELEC SAS sis 21 Rue Roger Salengro 64000 Pau, pour un montant de 24 709.22 € HT.
4 septembre 2024	Locations	Bail commercial dérogatoire – LE CŒUR A PORTEE DEMAIN CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède un local à usage commercial de 50 m² et des sanitaires situés au sein du local, sis n° 48 rue Louis Barthou – 64400 OLRON SAINTE-MARIE, CONSIDERANT la proposition de projet de Madame Sandrine CASABONA représentant la société LE CŒUR A PORTEE DEMAIN, ARTICLE 1 : DECIDE de signer un bail commercial dérogatoire pour ce local avec Madame Sandrine CASABONA. La durée du bail est de 8 jours et commencera à courir du 24 septembre 2024 jusqu'au 01 octobre 2024 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
4 septembre 2024	Marchés Publics	Avenue Georges Messier – Réhabilitation du collecteur des eaux usées CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement, la réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue Georges Messier – 64400 OLRON SAINTE-MARIE, CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 02/04/2024, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 24/04/2024 et l'analyse des offres réalisée le 25/06/2024, après renégociation et questionnement complémentaire, Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : SUBTERRA, 36 route de Villeneuve – 31 120 PORTET sur GARONNE ARTICLE 2 : PRECISE que le montant du marché est fixé à : 156 490,00 € HT.
4 septembre 2024	Finances	Plateforme de compostage de Légugnon – Maîtrise d'œuvre pour réfection des toitures de la compostière (cellules de fermentation) et l'intégration de panneaux photovoltaïques CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement, réfection des toitures de la compostière (cellules de fermentation) et l'intégration de panneaux photovoltaïques, chemin de la Naü – 64400 OLRON SAINTE-MARIE, CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 08/04/2024, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 03/05/2024 et l'analyse des offres réalisée le 09/07/2024, après renégociation et questionnement complémentaire,

		Il a été décidé d'attribuer le marché au cabinet : TORCAL ARCHITECTE, Le montant du marché est fixé à : 19 090,00 € HT,
12 septembre 2024	Commande publique	Mise en place d'une borne escamotable résidence Carrerot CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la mise en place d'une borne escamotable Résidence Carrerot à Oloron Sainte-Marie, CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 06/06/2024 avec remise des offres le 12/06/2024 à 12H00, Il a été décidé d'attribuer le marché de la mise en place d'une borne escamotable Résidence Carrerot à l'Entreprise BIBARNAA – 40 Rue Georges Clémenceau – 64320 BIZANOS. Le montant de l'opération s'élève à 9 002.41 € TTC.
12 septembre 2024	Commande publique	Marché Public / MAPA – accord-cadre à bons de commande pour des prestations de gardiennage et de sécurité dans le cadre d'événements organisés par la Ville d'Oloron Ste-Marie. CONSIDERANT que la Commune d'OLORON SAINTE-MARIE souhaite faire appel à une société de gardiennage et de sécurité afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et de garantir la sécurité dans la mise en place de ses animations et événements municipaux. CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article du décret 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été transmise au BOMAP et publié le 11/08/2023 avec remise d'offre le 11/09/2024 à 12h00. ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer sans négociation tous les lots du marché (Lot 1 : prestation de sécurité, Lot 2 : prestation de gardiennage et Lot 3 : prestation SSIAP) à la société SOS K SECURITE pour un montant de 29 400 € HT (soit 35 280 € TTC).
12 septembre 2024	Bai précaire et révocable	Bail à ferme de neuf ans – EARL ABEILLES ET EQUI'LIBRES CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède la parcelle cadastrée section D 622, lot n°4 au lieu-dit « Les Touyas d'Oloron », d'une superficie de 7 ha 72 a, Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour cette parcelle avec l'EARL ABEILLES ET EQUI'LIBRES, représentée par Monsieur Rémi LAMAZOU et Madame Laure LAMAZOU. Cette location est conclue pour une durée de 9 années entières et consécutives qui commencera le 1^{er} septembre 2024 et finira le 31 août 2033. Le fermage annuel s'élève à 554,45 € euros.
16 septembre 2024	Commande publique	Marché d'impression de documents de communication CONSIDERANT la fréquence des besoins en impression de la Ville d'Oloron Sainte-Marie et la nécessité d'avoir une lisibilité sur les tarifs pratiqués pour anticiper les charges de fonctionnement du budget communal, CONSIDERANT l'accord-cadre à bons de commandes pour l'impression des documents de communication de la Ville d'Oloron

		Sainte-Marie pour la période 2024-2025, lancé le 31 octobre 2023 et avec remise des offres le 23 novembre 2023. Il a été décidé d'attribuer les travaux d'impression de la Ville d'Oloron Sainte-Marie à l'entreprise CHARONT - avenue Charles Peyrou - 64400 OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant de 70 000 € HT maxi pour les 2 ans (1 an + 1 an tacitement reconductible).
16 septembre 2024	Marchés publics	Accord cadre à bon de commande location de matériels et d'engins de chantier CONSIDERANT que les Services Techniques de la Mairie d'Oloron Sainte Marie, dans le cadre de leurs missions ont besoin de louer du matériel et des engins de chantier. CONSIDERANT que le 11 Avril 2024 un Dossier de Consultation aux Entreprises est mis en ligne par la cellule marché Public de la CCHB. CONSIDERANT le retour des propositions commerciales effectué le 18 Avril 2024. Il a été décidé de contractualiser la société FLEXILOC, 64 400, Oloron Sainte Marie Le montant maximum de l'opération est de 100 000 HT pour la durée totale de l'accord cadre La durée du marché sera de 3 ans + 1 année optionnelle à compter de la date de notification du contrat.
17 septembre 2024	Marchés Publics	Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la Rue du Balaïtous CONSIDERANT que le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder au remplacement du réseau d'eau potable de la Rue du Balaïtous. Cette intervention qui sera effectuée par le service nécessitera de faire l'acquisition des pièces de fontainerie adaptées. CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics a été mise en ligne le 4 juillet 2024 avec remise des offres le 17 juillet 2024 à 12 H 00. Il a été décidé d'attribuer le marché à : SAS MTP – 4, Avenue Marcel Dassault - 64140 LONS INDUSPAL. Le montant total de l'opération s'élève à 18 210,60 € H.T. Dont MTP - 10 840,60 € H.T.
17 septembre 2024	Marchés Publics	Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la Rue du Balaïtous CONSIDERANT que le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE, et ce afin de limiter les nuisances pour les riverains et de réduire les coûts d'investissement, va procéder à la réhabilitation du réseau d'eau potable de la Rue du Balaïtous en coordination avec les travaux de remplacement du réseau gaz engagés par GRDF. L'organisation des travaux s'articulera de la façon suivante : • Réalisation des terrassements, remblaiements et réfections de chaussée assurée par l'Entreprise COREBA attributaire des travaux GRDF. • La pose du réseau d'eau potable du réseau effectuée par le Service des Eaux. CONSIDERANT qu'une procédure de gré à gré en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics a été transmise le 27 mai 2024 avec remise des offres le 17 juin 2024 à 12 H 00.

		Il est décidé d'attribuer le marché à : L'Entreprise COREBA – 11, Rue Pont-Long 64160 MORLAAS. Le montant total de l'opération s'élève à 18 210,60 € H.T. Dont COREBA - 7 370,00 € H.T
18 septembre 2024	Commande publique	Travaux de mise en accessibilité PMR de l'aile nord de la cite administrative rue Adoue CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité PMR de l'aile nord de la Cité Administrative – Rue Adoue - Oloron Sainte-Marie, CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 30/01/2024 avec remise des offres le 11/03/2024. Il a été d'attribuer le marché de travaux de mise en accessibilité PMR de l'aile nord de la Cité Administrative – Rue Adoue - Oloron Sainte-Marie aux entreprises suivantes : - LOT 1 – GROS ŒUVRE Entreprise SEEB BORDATTO – 9 Rue du Pic d'Arlet – 64400 OLRON SAINTE-MARIE Total HT : 99 998.27 € - LOT 2 – MENUISERIE BOIS Entreprise SESTIAA – Route d'Esquiule – 64400 MOUMOUR Total HT : 31 859.00 € - LOT 3 – PLATRERIE-PLAFOND Entreprise NAYA - ZA du Gabarn – 64870 ESCOUT Total HT : 28 467.86 € - LOT 4 – ELECTRICITE Entreprise POYER - ZA du Gabarn – 64870 ESCOUT Total HT : 5 223.00 € - LOT 5 – PLOMBERIE-SANITAIRE-VMC Entreprise AYPHASSORHO BEARN – ZA Camou – 64400 BIDOS Total HT : 21 129.99 € - LOT 6 – CARRELAGE Entreprise ERBINARTEGARAY – 1 Rue Eugène Guillevic – 64400 OLRON SAINTE-MARIE - Total HT : 7 511.53 € - LOT 7 – PEINTURE-SOLS SOUPLES Entreprise PAU PEINTURE – 14 Rue Guynemer – 64230 SAUVAGNON - Total HT : 19 230.60 € - LOT 8 – ASCENSEUR Entreprise TK ELVATOR – 140 Chemin Beyere – 40300 PEYREHORADE - Total HT 26 650.00 € - LOT 9 – MENUISERIE METALLIQUE Entreprise OACA Métallerie – ZA les Pyrénées – 64400 AGNOS - Total HT : 10 350.00 € - LOT 10 – CHARPENTE Entreprise EOCCZ – ZA Orin – 64400 ORIN -Total HT : 9 073.50 € Le montant total de l'opération s'élève à 259 493.75 € HT.

18 septembre 2024	Commande publique	Travaux de rénovation du gîte de Soeix CONSIDERANT que la Ville d'OLORON Sainte-Marie, dans son budget principal les crédits nécessaires aux travaux de rénovation du Gîte de Soeix - Oloron Sainte-Marie, CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 26/03/2024 avec remise des offres le 24/04/2024. Il a été attribuer le marché de travaux de rénovation du Gîte de Soeix à l'Entreprise NAYA – ZA du Gabarn – 64870 ESCOUT. Le montant de l'opération s'élève à 34 605.37 € HT.
24 septembre 2024	Marchés publics	Maintenance des aires de jeux CONSIDERANT que la Ville d'OLORON Sainte-Marie doit entretenir et réparer ses aires de jeux, les services de la commune d'Oloron Ste Marie en charge des marchés et du cadre de vie ont procédé à une consultation sur la base d'un marché à bons de commande pour une durée de 4 ans. L'ouverture des plis du 6/02/2024 a permis de recevoir 4 offres, dont une anormalement basse. Cette offre a été considérée non recevable. Il a été décidé de passer commande à la société Kaso2 Maison Roches 16 rue Joseph Cugnot, 33510 Andernos-les-Bains, soit pour la maintenance corrective, un montant de 2 275 € HT, et soit pour un devis de maintenance corrective de 450 € H.T

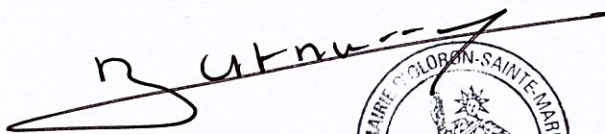
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de ces décisions.

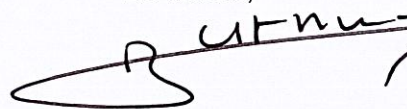
Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2024.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 09.10.2024




Le Maire,


Bernard UTHURRY

